



**Syndicat Général du
Personnel Territorial**



RIFSEEP EN L'ETAT ? NON MERCI

Les représentants du personnel CGT ont prononcé un avis défavorable à la mise en place du RIFSEEP **à deux reprises** lors des comités techniques 2019.

Puis qu'une grande partie du personnel, réunie le 13 février 2020 à l'occasion de l'heure mensuelle d'information syndicale, a exprimé son opposition aux modalités d'application du RIFSEEP local.

En conséquence, et suite au vote exprimé par la centaine d'agents présents le 13 février, les syndicats CGT de la ville de Saint-Etienne-du-Rouvray ont déposé :

Un préavis de grève de 24 heures, le mardi 3 mars 2020.

Nous déplorons :

- Le manque d'humanité dans la gestion de ce dossier,
- L'absence de considération du travail des agents de terrain,
- La priorisation à outrance de privilèges financiers pour l'attractivité de certains postes au détriment des autres.

Nous revendiquons :

- Un rééquilibrage de l'attribution des points afin de réduire les inégalités entre les agents,
- Une réelle prise en compte des pénibilités du travail,
- La transmission du décompte individuel des points à l'ensemble des agents,
- Une réelle transparence avec la communication d'une étude d'impact,
- Un affichage clair des valeurs portées par la municipalité,
- Et réclamons la disparition de la notion de « maintien de RI » par l'intégration dans la part fixe IFSE.

Nous attendons :

- Un engagement formel de M. Le Maire portant sur la révision des critères d'attribution du RIFSEEP local, et ce pour le 3 mars 2020.

Tous Solidaires, tous concernés,
mobilisons-nous nombreux
le 3 Mars 2020 A 7h30
sur le parvis de l'hôtel de ville.